Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 61/1970 (1970)

Artikel: Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la

Suisse romande et du Tessin

Autor: Mottaz, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115821

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PARTIE

Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

En 1970, la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin s'est réunie six fois, y compris son assemblée annuelle du 29 mai 1970 à Neuchâtel. Les séances de travail ont eu lieu pour la plupart à Lausanne, plus facilement accessible par tous; une séance, le 4 mars, s'est tenue à Berne, quatre membres de la conférence étant députés aux Chambres fédérales, qui siégeaient alors.

Le concordat

La conférence a consacré une part importante de ses réflexions et de ses travaux au Concordat intercantonal suisse pour la coordination scolaire: elle y a réservé toute la matinée du 14 janvier, presque toute la séance du 4 mars, une bonne partie de celles du 29 mai et du 8 septembre. Le document ayant été adopté, lors de l'assemblée annuelle de la Conférence suisse, le 29 octobre, c'est alors des mesures d'exécution que l'on a débattu le 23 novembre.

La part de la Conférence romande à l'élaboration du texte, adopté en définitive à l'unanimité et sans abstention, est importante: elle y a introduit plus de rigueur et de systématique, et le souci de respecter les minorités linguistiques et culturelles. Il est remarquable que, par la manière dont les démarches ont été engagées et les débats conduits, non seulement la Suisse romande ne pouvait avoir l'impression de subir la loi de la majorité, mais c'est elle au contraire qui était à la pointe de l'effort.

De même, en ce qui concerne l'Institut de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP): il a été possible à la Suisse romande de mettre en place un institut dont doivent tenir compte, au moment où ils s'élaborent, les projets touchant l'ensemble de la Suisse.

Coordination romande

1970 a été la première année de l'activité du délégué à la coordination scolaire en Suisse romande; on lira son rapport à la page 91 de cet annuaire. Le directeur de l'IRDP a été nommé en la personne du professeur Samuel Roller; il est entré en fonctions au début de septembre; mais, dès sa désignation, le 4 février, il a consacré une part importante de ses réflexions et de son activité à sa nouvelle tâche.

Il n'y a pas eu de séance de la conférence où l'un ou l'autre des objets de la coordination romande: l'activité du délégué, les projets de l'IRDP, les rapports de CIRCE, ne soient à l'ordre du jour.

Relations avec les associations d'enseignants et information

Les modes de collaboration avec les associations d'enseignants, leur information et celle de l'opinion publique, ont été l'une des préoccupations majeures de la conférence, au cours de 1970: c'est ainsi qu'elle a décidé que six délégués des associations d'enseignants participeraient aux travaux de CIRCE et que les modes de cette collaboration, et des délégations en général, ont été précisés d'un commun accord.

Le 4 février, une séance d'information de deux demi-journées a été organisée par la conférence des chefs de départements: le matin pour les délégués des associations d'enseignants, l'après-midi pour la presse écrite

et audio-visuelle.

Séances de la conférence

La séance de travail du 14 janvier à Lausanne a duré toute la journée: le matin a été consacré à l'examen de l'avant-projet de Concordat intercantonal pour la coordination scolaire; l'après-midi aux différents aspects de la coordination romande et de ses relations avec la coordination suisse. Le principe d'un groupe de réflexion chargé d'examiner les objectifs et les structures d'un modèle d'école valable pour la Suisse romande a été admis; de même qu'a été étudiée la possibilité d'étendre le mandat de CIRCE, qui porte sur les quatre premières années de l'enseignement obligatoire, à la cinquième, avec, éventuellement, des suggestions pour la sixième.

Le 4 février, au cours d'une brève séance à huis clos, le directeur de l'Institut romand a été désigné en la personne du professeur Roller; puis a eu lieu la séance d'information destinée aux délégués des associations d'enseignants: le président de cette séance, M. Antoine Zufferey, conseiller d'Etat du Valais, a rappelé les circonstances qui ont conduit à la création de CIRCE et du poste de délégué à la coordination scolaire en Suisse romande; M. Jean Cavadini, délégué à la coordination romande, le président de CIRCE, M. Roger Nussbaum et le délégué M. André Neuenschwander ont rapporté sur leur activité; le conseiller d'Etat Jeanneret, de Neuchâtel, a rendu compte de la création de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP); la discussion a porté, ensuite, sur la procédure de consultation des enseignants et de leurs associations; la conclusion fut apportée par M. André Chavanne, conseiller d'Etat de Genève. L'après-midi, sous la présidence de M. Simon Kohler, conseiller d'Etat de Berne, les mêmes exposés ont été faits à l'intention de la presse; la journée s'est terminée par une réception dans les locaux de l'Ecole cantonale vaudoise des Beaux-Arts.

Le 4 mars, à Berne, c'est un deuxième état de l'avant-projet de concordat qui a été examiné, débattu et amendé. Une commission romande d'éducation civique, au niveau de l'école secondaire, a été instituée, et la composition de CIRCE a été arrêtée dans l'hypothèse de l'extension de son mandat, de même que la composition du groupe de réflexion « objectifs et structures ». M. Francois Jeanneret, conseiller d'Etat de Neuchâtel, a rendu compte des conditions d'engagement du professeur Roller comme directeur de l'IRDP.

C'est le 29 mai 1970 qu'a eu lieu l'assemblée générale annuelle, la conférence étant l'invitée du conseiller d'Etat François Jeanneret et du gouvernement neuchâtelois. Après que M. François Jeanneret, entouré de ses principaux collaborateurs, eut accueilli ses hôtes de quelques paroles aimables et de quelques tranches de « sèche », qu'arrosait un excellent vin de Neuchâtel, la conférence, en la Salle des Chevaliers, permit d'abord de mettre au point, sur la base d'un texte bilingue élaboré par le secrétaire de la conférence, et d'un projet de M. Perret, le texte du concordat sur lequel les conseillers d'Etat romands seraient unanimes, le 16 septembre à Zurich.

La conférence a entendu ensuite un rapport de M. Jean Cavadini sur son activité: mise en œuvre d'une commission d'éducation civique, de la commission d'allemand, projet de commission « objectifs et structures », propositions quant aux congés et indemnités aux enseignants, projet de rapport d'activité. La conférence décide de surseoir à l'extension au cinquième degré et au sixième pour des suggestions, du mandat de CIRCE, jusqu'à l'achèvement du premier mandat. Sur l'IRDP, M. François Jeanneret rend compte de la dernière séance du conseil, et M. Samuel Roller de ses réflexions sur les objectifs et l'activité prochaine de l'institut.

Le temps d'approuver le rapport de la commission de rédaction de l'annuaire « Etudes pédagogiques », de reconduire le mandat de M. André Neuenschwander pour deux ans, de fixer à Fribourg, le 28 mai 1971, la prochaine séance, et le président Jean-Pierre Pradervand peut céder son fauteuil, symboliquement, à M. François Jeanneret, pour une séance du

« Glossaire des patois de la Suisse romande ».

Après quoi un car emmène toute la conférence et ses invités, par la Vue-des-Alpes jusqu'à Tête-de-Ran, où un repas, qui se voulait simple et qui était surtout soigné, permet au conseiller neuchâtelois de dire à ses hôtes quelques paroles aimables, et au président de la conférence, après qu'il eut fait des vins et du menu un éloge nuancé, de tenir des propos

aussi savoureux que pertinents.

Dans les détails de cette journée, on relèvera l'intéressante visite du Technicum du Locle, avec l'exposé de M. Imhof et le baiser donné par une jolie fille en costume au dix-millième visiteur de l'exposition qui s'y tenait, lequel se trouva être comme par hasard le président de la conférence. Par Le Locle et La Brévine, descente sur Môtiers, où Louis Mauler sut présenter l'histoire de son Prieuré clunisien, évoquer son grand-père et montrer la vraie méthode champenoise, tout artisanale encore; puis, par Couvet et Colombier, les membres de la conférence arrivèrent au Palais du Peyrou, où flamba le feu d'artifice de l'hospitalité neuchâteloise, du consommé aux nids d'hirondelles jusqu'au bœuf wellington, du brillant discours du conseiller Jeanneret, à la non moins brillante réponse du président Pradervand, qui mit les Romands en garde contre l'autosatisfaction dont les menace la conscience d'être en pointe en matière de coordination. Avant des divertissements plus individuels, M. Alex Billetter croqua une manière de bande dessinée de la pédagogie, dont l'humour et la virtuosité graphique furent appréciés. On dit que, le lendemain, quelques braves ont donné suite à leur louable intention de visiter ensemble la Didacta; le secrétaire n'en parle que par ouï-dire.

Séance de travail du 8 septembre. Quant au concordat, la réaction aux propositions nouvelles de la Conférence de Suisse orientale: début de

l'année scolaire au 15 octobre, plutôt qu'au 1er septembre, mérite d'être consignée. Puis, une longue discussion fut consacrée au rapport de la commission présidée par M. René Jotterand, secrétaire général de Genève, sur la coordination de la Télévision et des autres moyens audio-visuels.

Après quoi, la conférence a décidé de ne pas accorder de subvention directe à la construction d'un Centre d'accueil pour les cours de perfectionnement au Pâquier, et de faire passer par le canal de l'IRDP une éventuelle

subvention demandée par le GRETI.

Le 23 novembre a eu lieu la dernière séance de l'année, à Lausanne: les chefs de départements y sont convenus de s'informer réciproquement des mesures d'exécution qu'ils prendraient pour l'adhésion au concordat; ils se sont prononcés sur les derniers détails à régler pour les relations avec les associations d'enseignants; ils ont accepté de mettre à la charge des économats scolaires de chacun des cantons les fiches pédagogiques qu'élabore et diffuse la radioscolaire, et sont convenus de donner suite aux offres de souscription de la Bibliothèque romande.

On s'en rend compte à la lecture de cette chronique, surtout si on la compare à celle d'il y a quelques années: la Conférence romande des chefs de départements de l'instruction publique est, parmi les organes de coordination scolaire, l'un des plus actifs et, on peut le dire, des plus

soucieux d'efficacité.

JEAN MOTTAZ